



Département  
de la Haute-Savoie  
Arrondissement d'Annecy

## ↳ Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

**L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars à 19 heures 30 min**

**Le Conseil Municipal de la Ville de RUMILLY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Rumilly, sous la présidence de Monsieur Christian DULAC, Maire.

Nombre des membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2024

Présents : M. DULAC – Mme LABORIER – M. BERNARD-GRANGER – Mme CHAUVETET – M. TRUFFET – Mme BOICHET-PASSICOS – M. CLÉVY – Mme CROENNE – M. VIOLLET – Mme CHARVIER – M. COLLOMB – Mme STABLEAUX-VILLERET – M. DEPLANTE – Mme GROS – Mrs PERRUISSET – ABRY – PEIGNON – MENELOT – Mmes MARTINA – PINSON – M. PRICAZ – Mme OLIVER – M. GERBIER – Mmes TERRIER – GALMICHE – AUGUSTIN – DESBIOLLES – M. PETIT – Mme BONANSEA – Mrs MONTEIRO-BRAZ – TURK-SAVIGNY – Mme CHAL.

Absent excusé : M. TAMRI qui a donné pouvoir à M. TRUFFET.

Mme Marie STABLEAUX-VILLERET a été désignée Secrétaire de séance.

↳ Délibération n° 2024-02-29

**Nature : 7. Finances locales – 7.10.1. Subventions et secours**

**Objet : Subventions à différents établissements scolaires dans le cadre des Plans Particuliers de Mise en Sureté**

Rapporteur : M. Le Maire

La circulaire de l'Education Nationale du 29 mai 2002 prévoit la mise en place de Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS) au sein des écoles publiques. Ce sont des plans de sécurité civile qui doivent permettre de réagir en cas d'alerte à une catastrophe comme un incendie, un séisme, un accident industriel ou un attentat...

Ces PPMS s'intègrent dans les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) des Communes.

Suite à cette circulaire, les responsables d'établissements scolaires ont donc engagé des plans d'évacuation et de confinement au sein de leurs propres établissements. Suite à des exercices réalisés annuellement, il s'avère que les responsables d'établissements ont besoin de packs d'eau et de « petit matériel de base ».

Concernant les bouteilles d'eau, la Commune alloue, à chaque école en début d'année scolaire, une dotation annuelle de packs d'eau, à savoir un pack d'eau par classe. L'achat et la livraison s'effectuent directement par la collectivité.

Concernant le « petit matériel de base » (lampes, postes radio, cornes de brume, essuie-tout, sacs poubelle, scotchs), il appartient à chaque responsable d'établissement, durant l'année scolaire, de gérer et d'acquérir leur propre stock de petites fournitures nécessaires au confinement.

Pour ce faire, une subvention annuelle est allouée à chaque école, pour chaque année scolaire, afin de procéder à l'achat de ces matériels.

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention de 35,00 euros par tranche de 50 enfants théoriques dans les écoles, à savoir :

- Ecole du Champ du Comte  
Deux zones de confinement – 100 enfants maximum ..... 70,00 euros
- Ecole des Prés Riants  
Deux zones de confinement – 100 enfants maximum ..... 70,00 euros
- Ecole du Centre  
Une zone de confinement ..... 105,00 euros
- Ecole Albert André  
Deux zones de confinement – 200 enfants maximum ..... 140,00 euros
- Ecole Léon Bailly  
Deux zones de confinement – 150 enfants maximum ..... 105,00 euros
- Ecole René Darmet  
Trois zones de confinement – 320 enfants maximum ..... 245,00 euros
- Ecole Joseph Béard  
Deux zones de confinement – 300 enfants maximum ..... 210,00 euros

Il est précisé que le nombre d'enfants par école sus-visée correspond à la capacité théorique maximum d'accueil par école au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

- Coût global à la charge de la Commune de Rumilly : 945,00 euros

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**ALLOUE les subventions annuelles figurant ci-dessus aux établissements scolaires publics du premier degré.**

**La Secrétaire de séance,  
Marie STABLEAUX-VILLERET**

**Le Maire,  
Christian DULAC**

